

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

La préparation est mixte et fonctionne en externat seulement (ni demi-pension ni internat, néanmoins, des solutions d'aide à l'hébergement, notamment des adresses, peuvent être suggérées. Contacter notre équipe). Les élèves ont bien entendu une carte d'étudiant et bénéficient des avantages associés.

Inscription et confirmation d'inscription

Tout dossier est accepté, pour les admis avant le bac, sous réserve de confirmation dans les DEUX SEMAINES suivant la notification d'admission définitive à l'examen du baccalauréat. Passé ce délai, les candidats se voient automatiquement placés en LISTE D'ATTENTE et perdent leur priorité. Il leur est toutefois possible de confirmer ultérieurement, mais bien entendu DANS LA LIMITE DES PLACES RESTANTES.

Pour les admissions après entretien, les dossiers sont acceptés sous réserve de confirmation SOUS HUITAINE.

La rentrée est fixée au **lundi 6 septembre 2021**.

Le montant de la scolarité est de 4500€, payable de la manière suivante :

- 150€ de frais d'inscription, d'étude de dossier et d'éventuel entretien, par chèque au moment du dépôt du dossier de candidature. Quel que soit l'avis retourné cet acompte reste acquis.
- 4 versements de 1087,50€ les 6 septembre, 31 décembre, 31 mars, 30 juin.

Annulation

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit remise en main propre au responsable formation, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération.

Toute inscription annulée avant la rentrée, quel qu'en soit le motif, ne donnera pas lieu au remboursement des frais d'inscription. Passée la rentrée, la totalité de la scolarité reste due, quel que soit le motif de l'annulation, suivant l'échéancier précédent.

Exclusion

La Direction, de son propre chef ou sur proposition du conseil de classe, peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève, avec ou sans avertissement préalable. En cas d'exclusion, et, quel qu'en soit le motif (discipline, absences non justifiées aux cours, aux devoirs en contrôle continu, aux travaux personnels à restituer, travail insuffisant...), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera acquise, sans aucune possibilité de remboursement même partiel ; en revanche les versements non effectués seront annulés.

Extraits du règlement intérieur

La qualité de nos locaux dans lesquels les cours sont dispensés nous oblige à vous demander d'être respectueux de ces derniers, du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion. Conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts tels les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit.

Loi informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire le service administratif de l'organisme et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des apprenants ». Ce traitement informatique fait l'objet d'un avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification en adressant une demande écrite à notre siège social : ASFORED — 21 rue Charles-Fourier 75013 PARIS.

Litiges

Tous litiges qui ne pourraient être réglés amiablement seront de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt d'ASFORED qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.

Signature du candidat

Signature du représentant légal
si candidat mineur

 La certification Qualiopi a été obtenue au titre des entreprises certifiées Qualiopi
- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER
LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

21, rue Charles-Fourier, 75013 Paris | Tél. : 01 45 88 08 91 | formations.diplomantes@asfored.org | www.asfored.com/cfa/
LOCAUX ACCESSIBLES. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, NOUS CONTACTER, CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

SAS capital de 492 050 € - RCS Paris 799 042 262 - SIRET 799 042 262 00011 - APE 8559B - TVA FR39 799042262 - Déclaration d'activité n° 11 75 51508 75